



Innovation, Sciences et Développement Économique Canada

DDP# IC401606

SPICT (AA) B.12 Architecte D'affaires – N3

AMENDEMENT No. 2

En réponse de la question #5, svp veuillez utiliser cette grille pour la nouvelle date de clôture de la DDP.

Tous les autres termes et conditions de la demande de proposition demeure pareille.

Titre TBIPS - B.2 Architect d’Affaire - Niveau 3	
N° de l’invitation IC401606	Date : Août 26, 2016
N° de référence du client	
N° de reference de SEAG	
N° du dossier	FMS No. /N° VME
L’invitation prend fin : 15 Septembre, 2016	Time Zone 11.00 a.m. L’heure de l’Est
F.A.B. Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Adresser toutes questions à: Stephanie Cleroux	Id de l’acheteur
Telephone No. - N° de téléphone : 343-291-1358	E-mail - courriel Stephanie.cleroux2@canada.ca
Destination - des biens, services et construction : See Herein	



AMENDEMENT #1

En réponse de la question #3, svp veuillez utiliser cette grille pour les critères techniques cotes.

Tous les autres termes et conditions de la demande de proposition demeure pareille.

N^{os} DES CRITÈRES	VOLET 4 – SERVICES OPÉRATIONNELS B.2 – ARCHITECTE D’AFFAIRE – NIVEAU 3 CRITÈRES OBLIGATOIRES	RENSEIGNEMENTS À L’APPUI REQUIS	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS
CN1	<p>La ressource proposée doit posséder une expérience professionnelle en tant qu’architecte opérationnel dans le cadre de projets ou de programmes de transformation, où elle a fourni une orientation, des recommandations et un soutien en ce qui touche l’architecture opérationnelle, comme les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• La mise au point d’un « tableau de bord opérationnel » permettant de déterminer les composants de base des opérations et leur mode d’interaction (clients, canaux, services).• L’élaboration d’un cadre de gouvernance de l’architecture opérationnelle.• L’évaluation de la performance des initiatives actuelles en architecture et l’apport à celles-ci.• La collaboration et l’harmonisation avec les équipes d’architecture des TI.	Fournir des exemples de projets dans lesquels la ressource proposée a mis en pratique l’expérience professionnelle suivante.	8 points



	<ul style="list-style-type: none">• La conception de cadres de mesure et d'évaluation du rendement.• L'exercice de la surveillance du rendement et la présentation de rapports sur les activités d'architecture opérationnelle. <p>Chaque projet évoqué en guise de référence doit être d'une durée égale ou supérieure à un (1) an et le budget des projets doit être supérieur à 1 M\$.</p> <p>5 projets ou + = 8 points</p> <p>5 projets = 6 points</p> <p>4 projets = 4 points</p> <p>3 projets = 2 points</p>		
CN2	<p>La ressource proposée peut également démontrer, à l'aide de description de projets (y compris les rôles joués et les activités exécutées par la ressource) qu'elle possède une expérience professionnelle de plus de cinq (5) ans dans la définition et la documentation de la portée, des objectifs et des résultats attendus dans le contexte de projets ou de programmes opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none">• Documentation de la portée• Documentation des objectifs• Documentation des résultats attendus dans le contexte de projets et de programmes opérationnels.	<p>Fournir des exemples de projets dans lesquels la ressource proposée a mis en pratique l'expérience professionnelle suivante.</p>	10 points



	<p>> 9 à 10 années ou + = 10 points</p> <p>> 8 à 9 années = 8 points</p> <p>> 7 à 8 années = 6 points</p> <p>> 6 à 7 années = 4 points</p> <p>> 5 à 6 années = 2 points</p> <p>Chaque projet évoqué et non concomitant en guise de référence doit avoir une durée égale ou supérieure à six (6) mois et le projet.</p>		
CN3	<p>La ressource proposée doit posséder une expérience professionnelle dans la prestation de l'architecture opérationnelle, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none">• Donner au personnel un encadrement à propos de l'utilité des processus opérationnels transversaux.• Fournir un savoir-faire, des conseils, une orientation et un encadrement servant à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien de l'architecture opérationnelle. <p>Plus de 6 projets = 9 points</p> <p>5 ou 6 projets = 6 points</p> <p>3 ou 4 projets = 3 points</p> <p>Chaque projet évoqué et non concomitant en guise de référence doit avoir une durée égale ou supérieure à six (6) mois et le projet.</p>	<p>Fournir des exemples de projets dans lesquels la ressource proposée a mis en pratique l'expérience professionnelle suivante.</p>	<p>9 points</p>



CN4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que la ressource proposée possède une expérience professionnelle attestée dans l'élaboration de modèles d'architecture opérationnelle au moyen des outils à l'appui du domaine de l'architecture opérationnelle, comme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Enterprise Architect;• System Architect;• d'autres outils reconnus en architecture opérationnelle* <p>4 projets à l'aide d'un outil = 8 points</p> <p>3 projets à l'aide d'un outil = 6 points</p> <p>2 projets à l'aide d'un outil = 4 points</p> <p>1 projet à l'aide d'un outil = 2 points</p>	<p>Fournir des exemples de projets dans lesquels la ressource proposée a mis en pratique l'expérience professionnelle suivante.</p> <p>Deux points seront attribués pour chaque projet, quelle que soit la quantité d'outils employés dans chaque projet.</p>	8 points
CN5	<p>La ressource proposée possède une ou plusieurs des attestations suivantes en architecture opérationnelle. Ces attestations sont nécessairement valides au moment de la soumission et doivent le demeurer tout au long de la période des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none">• OPEN CA;• Zachman;• EACOE;• CITA;• TOGAF;• d'autres attestations	<p>Fournir des copies d'attestation avec la présentation des soumissions.</p> <p>Attestation = 3 points</p> <p>Jusqu'à neuf (9) points au maximum.</p>	9 points



	professionnelles reconnues en architecture opérationnelle*		
	<i>*Un certificat de participation à un cours sans l'examen et l'évaluation s'y rapportant ne sera pas reconnu.</i>		
Cote de 70 % exigée pour réussir			= 31 points
Total des exigences en matière de ressources			= 44 points